

Annex 1: Summary of product characteristics

(a) Nom commercial : Vorex-G

(b) (i) composition du biocide :

Active substance(s)				Contents				
Common name	IUPAC name	CAS number	EC number	Concentration	Unit	w/w (%)	Minimum purity (% w/w)	Same source as for Annex I inclusion
Difenacoum	3-(3-biphenyl-4-yl-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarin	56073-07-5	259-978-4	0.05	g/l	0.005	99.5	yes

Co-formulants					Contents				
Common name	IUPAC name	Function	CAS number	EC number	Concentration	Unit	w/w (%)	Classification	Substance of concern

Voir annex avec l'information confidentielle pour la composition complète de la formulation.

(b) (ii) Est-ce que le produit est identique au produit représentatif qui est évalué au moment de l'évaluation de la matière active pour inclusion en Annex I?

Non

Il ya une différence en type de formulation et une différence d'ingrédients non-actives.

(c) Nom et adresse du fabricant de la substance active:

Matière active : Difenacoum

Fabricant PelGar International Ltd
Unit 13, Newman Lane, Alton
Hampshire GU34 2QR UK
Tel: + 44 1420 80744
Fax: + 44 1420 80733
E-Mail: anne@pelgar.co.uk
BTWnr : GB651223078

site de production: voir annex avec information confidentielle

(d) Nom et adresse du fabricant du produit biocide:

Formuleur : PelGar International Ltd
Unit 13, Newman Lane, Alton
Hampshire GU34 2QR UK
Tel: + 44 1420 80744
Fax: + 44 1420 80733
E-Mail: anne@pelgar.co.uk
BTWnr : GB651223078

site de formulation: voir annex avec information confidentielle

Etat physique et type de biocide :

(e) Type de préparation: appât à base de grains

(f) Produit prêt à l'emploi

Classification et étiquetage du produit:

(g) Classification du produit: no

(h) Phrase R et S :

Phrase R : -

Phrase S:

S1/2 : Conserver sous clef et hors de portée des enfants

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

(i) Classification du produit selon GHS: -

(j) Phrases de risque selon GHS: -

Utilisation proposée et efficacité

(k) PT: 14 (Rodenticides)

(l) Organismes cibles :

I.1.1.1 *Rattus norvegicus* : rats brun

I.1.1.2 *Rattus rattus* : rats noir

	I.1.1.3 <i>Mus musculus</i> : souris domestiques
(m)	Stade de développement des organismes cibles:
	II.1 animaux immatures
	II.2 adultes
(n)	fonction / mode d'action:
	III.2 action à long terme
	III.2.1 anticoagulant
	III.2.1.1 toxic par ingestion
	III.2.1.1.1 ingestion par la nourriture
(o)	champ d'application :
	IV.1 utilisation à l'intérieur
	IV.2 utilisation à l'extérieur (autour des bâtiments)
	IV.3 utilisation dans les égouts
(p)	but de l'application:
	VII.1 protection des produits stockés / protection des aliments
	VII.2 protection de la santé
	VII.3 protection des matériaux (p.e.. des bâtiments historiques, matériel technique)
(q)	catégorie d'utilisateurs
	V.1 non-professionnels / grand public
	V.2 professionnels
	V.3 professionnels spécialisés
(r)	méthode d'application:
	V1.2 application couverte
	V1.2.1 boîtes appâts
	V1.2.1 autres couvertures

Mode d'emploi:

- (s) méthode d'application et champ d'application: voir 'Utilisation proposée et efficacité'
- (t) conditions d'usage

Utilisateurs non-professionnels

Contre les souris, des stations d'appât disponibles dans le commerce (pré-chargées ou rechargeables) ou des points d'appâts couverts sont autorisés.

Contre les rats, seules des stations d'appât avec verrouillage de sécurité disponibles dans le commerce (pré-chargées ou rechargeables) sont autorisées.

Tant pour les rats que pour les souris, l'appât est à fournir en petites doses ou unités préemballées contenant chacune la quantité d'appât pour un point (rat ou souris). La caisse complète contiendra un maximum de 1,5 kg d'appât. Les stations/points d'appât sont installé(s) manuellement dans la zone infestée par les rongeurs.

Idéalement, les stations d'appât fermées sont à fixer au sol.

Le produit ne doit jamais être déposé au hasard.

Pour utilisation à l'intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments.

Utilisateurs professionnels

Les appâts sont déposés manuellement dans la zone infestée par les rongeurs.

Le produit de l'appât est potentiellement utilisable en de multiples circonstances différentes et peut être déployé de diverses façons. Le mode de déploiement dépend du contexte particulier. Une priorité est toujours d'exclure autant que possible l'exposition des animaux non visés.

Les modes de déploiement pour utilisateurs professionnels sont les stations d'appât (boîtes à verrouillage de sécurité), les points d'appât (dispositif de fortune utilisant des matériaux locaux et/ou le milieu local pour limiter l'accès à l'appât), des grains en vrac mais inaccessibles dispositif utilisant le milieu local uniquement pour limiter l'accès à l'appât), ou dans les égouts.

Les appâts peuvent être placés dans des boîtes appâts qui peuvent être fixés au sol.

L'appât dans les boîtes peut aussi être fixé en place afin de minimaliser l'enlèvement et la dispersion par les rongeurs. Le produit peut également être placé sur les plateaux sous une tuile ou situé de telle manière que l'accès par des animaux non visés est limité. Ces modes, en soi, représentent une gamme d'accès potentiels. La vulnérabilité (de l'accès par des organismes non visés) d'un site donné est évaluée dans la décision du mode de déploiement à mettre en œuvre.

Le produit ne doit jamais être déposé au hasard.

Pour utilisation dans les égouts, à l'intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments.

Stratégie d'appât

Pour les infestations de rats utiliser des points d'appât jusqu'à 200 g.

Distance entre les points d'appât : 10 m, réduire jusqu'à 5 m dans le cas d'infestation grave. Ne pas déplacer ou modifier les points d'appât pendant plusieurs jours après la première déposition.

Si aucune signe d'activité des rats n'est vu près de l'appât après 7-10 jours, déplacer l'appât vers une zone où il y a plus d'activité.

Pour les infestations de souris utiliser points d'appât jusqu'à 40 g.

Distance entre les points d'appât : 5 m, réduire jusqu'à 2 m dans le cas d'infestation grave. Les souris sont très curieuses et il peut aider la campagne de déplacer les appâts tous les 2-3 jours, au moment où les points d'appâts sont inspectés ou remplis.

Contrôler fréquemment les points d'appât pendant les 10-14 premiers jours de la campagne. Remplacer des appâts consommés par les rongeurs ou s'ils ont été endommagé par l'eau ou contaminée par des saletés.

Si tout l'appât a été mangé dans certaines régions, augmenter la quantité d'appâts en plaçant plus de points d'appâts. N'augmenter pas la taille des points des appâts.

(u) Instructions pour l'utilisation correcte du produit:

Utilisateurs non-professionnels

Laver les mains et la peau exposée après l'utilisation du produit et avant de manger.

Les appâts doivent être placés dans des endroits sûrs afin de minimaliser le risque de consommation par d'autres animaux ou des enfants. Les appâts doivent être fixés. Les enfants et les animaux non visés ne peuvent pas avoir accès aux appâts.

Les appâts doivent être déposés en toute sécurité afin de minimaliser les risques de la consommation par d'autres animaux ou les enfants. Si possible, les appâts doivent être sécurisés afin qu'ils ne peuvent pas être déplacés

Ne pas utiliser des rodenticides à base d'anti-coagulants comme appâts permanents, sauf sous supervision d'un opérateur pest control ou d'une autre personne compétente.

Dans la plupart des cas, l'infestation doit être contrôlée dans 35 jours. Si l'activité se poursuit au-delà de cette période, la cause probable devrait être déterminée.

Enlever les cadavres à des intervalles fréquents pendant la campagne, au moins à chaque contrôle et renouvellement des appâts. Inspection quotidienne peut être nécessaire dans certaines circonstances.

Les cadavres doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Les boîtes d'appâts doivent clairement mentionner qu'ils contiennent un produit rodenticide et qu'ils ne peuvent pas être perturbés.

Pour les produits à utiliser dans les espaces publics les précautions de sécurité suivantes doivent être mentionnées sur l'étiquette, l'emballage ou la brochure d'accompagnement :

Quand le produit est utilisé dans les lieux publics, le terrain doit être marqué au cours de la période de traitement et une communication explicative comprenant les risques d'intoxication primaire et secondaire ainsi que les mesures de premiers soins en cas d'empoisonnement doit être mise aux environs du produit.

Utilisateurs professionnels

Le statut de la résistance de la population cible doit être pris en compte lorsqu'on examine le choix de rodenticide à utiliser

Laver les mains et la peau exposée après l'utilisation du produit et avant de manger.

Porter un équipement de protection respiratoire appropriée (masque respirateur selon la norme EN149 FFP2 ou équivalent) lors de la décantation du produit.

Les appâts doivent être placés dans des endroits sûrs afin de minimiser le risque de consommation par d'autres animaux ou des enfants. Les appâts doivent être fixés. Les enfants et les animaux non visés ne peuvent pas avoir accès aux appâts.

Les appâts doivent être déposés en toute sécurité afin de minimiser les risques de la consommation par d'autres animaux ou les enfants. Si possible, les appâts doivent être sécurisés afin qu'ils ne peuvent pas être déplacés

Ne pas utiliser des rodenticides à base d'anti-coagulants comme appâts permanents, sauf sous supervision d'un opérateur pest control ou d'une autre personne compétente.

Dans la plupart des cas, l'infestation doit être contrôlée dans 35 jours. Si l'activité se poursuit au-delà de cette période, la cause probable devrait être déterminée.

Enlever les cadavres à des intervalles fréquents pendant la campagne, au moins à chaque contrôle et renouvellement des appâts. Inspection quotidienne peut être nécessaire dans certaines circonstances.

Les cadavres doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Les boîtes d'appâts doivent clairement mentionner qu'ils contiennent un produit rodenticide et qu'ils ne peuvent pas être perturbés.

Pour les produits à utiliser dans les espaces publics les précautions de sécurité suivantes doivent être mentionnées sur l'étiquette, l'emballage ou la brochure d'accompagnement :

Quand le produit est utilisé dans les lieux publics, le terrain doit être marqué au cours de la période de traitement et une communication explicative comprenant les risques d'intoxication primaire et

secondaire ainsi que les mesures de premiers soins en cas d'empoisonnement doit être mise aux environs du produit.

(v) Particularités en cas de probabilité d'effets néfastes directs ou indirects et mesures de premiers soins :

Difenacoum est un anticoagulant qui peut causer des hémorragies. Ces hémorragies peuvent se manifester avec un délai de plusieurs jours après l'exposition.. S'il n'y a pas de saignement actif, l'INR (prothrombin time) doit être mesuré en arrivant chez le service de secours et ensuite 48-72h après l'exposition. Si l' INR est plus élevé que 4, on doit administrer lentement 5-10 mg Vitamin K1 (phytomenadione) par injection intraveineuse (100 µg/kg pour un enfant). Traitement avec phytomenadione (orale ou intraveineuse) peut être nécessaire pendant une certaine période. Le Centre Antipoison (070 245 245) doit être contacté, spécifiquement quand une hémorragie active se manifeste.

(w) Directions pour l'élimination sécuritaire du produit et son emballage:

Retirez tous les appâts et tous les plateaux d'appât après le traitement et jetez-les en vous conformant aux exigences locales.

(x) Conditions de conservation et de durabilité dur produit:

Conserver dans un lieu frais, sec et bien ventilé.

Le produit ne peut pas entrer en contact avec des matières oxydantes pendant la conservation.

Durée de conservation : 2 ans..

(y) Autres informations

Information concernant l'emballage

Des grains en vrac :

Détails de l'emballage	Tailles pour usage non-professionnel	Tailles pour usage professionnel
Sac en polypropylène ou en papier	N/A	Jusqu'à 25 kg
Seau en polypropylène	N/A	Jusqu'à 20 kg
tonneau en polypropylène of polyéthylène	N/A	Jusqu'à 2 kg
Sac en PET/polyéthylène, polypropylène/polyéthylène ou papier/polyéthylène	N/A	Jusqu'à 10 kg
Jerry-can avec bouchon-de-vis sécurisé	N/A	Jusqu'à 3 kg

Appât en sachets / paquets prêt à l'emploi

Appâts en sachets de polypropylène/papier, sachets de PET/polyéthylène, sachets de polyéthylène/papier ou sachets de polyéthylène/aluminium (10g, 25g, 30g, 40g, 50g, 100g ou 200g) disponible dans les emballages extérieurs suivants :

Détails de l'emballage	Tailles pour usage non-professionnel	Tailles pour usage professionnel
Sac en polypropylène ou en papier	N/A	Jusqu'à 25 kg
Seau en polypropylène	Jusqu'à 1.5 kg	Jusqu'à 20 kg
tonneau en polypropylène of polyéthylène	Jusqu'à 1.5 kg	Jusqu'à 2 kg
Sac en PET/polyéthylène, polypropylène/polyéthylène ou papier/polyéthylène	Jusqu'à 1.5 kg	Jusqu'à 10 kg
Jerry-can avec bouchon-de-vis sécurisé	N/A	Jusqu'à 3 kg
Boîte en panneau de fibres	Jusqu'à 1 kg	Jusqu'à 1 kg